

DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime

Séance du 15 avril 2024

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de  
présents

13

Nombre de votants  
15

Date de la  
convocation  
03 avril 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée-Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée-Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée -Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain) ; Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix

A été nommé secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

**2024 04 24 -Budgets 2024- Versement d'une ligne de trésorerie du budget principal au profit du budget Energies Renouvelables 2024 – amortissements**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'équilibrer les écritures du budget énergies renouvelables par le versement d'une ligne de trésorerie du budget principal pour un montant de 33 706.80€ (du compte 27638 (dépenses d'investissement) au profit du budget énergies renouvelables au compte 1687 (recettes d'investissement) pour un montant de 32 302.35€). Cette écriture doit faire l'objet d'un amortissement sur 20 ans, pour un montant annuel de 1404.45€. Cette écriture d'ordre vient donc équilibrer le budget Energies Renouvelables 2024.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**- décide du versement de cette ligne de trésorerie et prend acte que celle-ci fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 20 ans.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 15 avril 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publiée sur le site internet le :

Affichée le :

